



## 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

25 NOVEMBRE - 10 DÉCEMBRE 2024

### STATISTIQUES ET FAITS SAILLANTS

*[Ces statistiques sont issues du Rapport sur les violences faites aux femmes et aux filles de l'Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre des femmes réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2019 accessible [ici](#)]*

---

### FOCUS VIOLENCE CONJUGALE

#### Prévalence de la violence conjugale

- Avec une prévalence de **46,1%** (5,3 millions de femmes), le contexte conjugal demeure le plus marqué par la violence, et ce, pour les deux milieux de résidence (urbain et rural).
- Par forme de violence, les filles et les jeunes femmes de 15-24 ans sont les plus touchées par la violence **psychologique** (56,7%), suivies des femmes âgées de 25-34 ans (53,6%). La violence **physique**, la violence **sexuelle** et la violence **économique** touchent principalement les femmes âgées de 25 à 34 ans avec des prévalences respectives de 12,7%, 9,6% et 14,1%.

#### Caractéristiques des victimes

- La violence dans le contexte conjugal décroît de manière progressive avec l'âge des femmes. Plus elles sont jeunes, plus elles en sont victimes. En effet, les filles et les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par la violence perpétrée par leur partenaire intime actuel ou antérieur (**58,8%**), plus même que les jeunes femmes âgées de 35 à 44 ans (**51,9%**).
- La violence conjugale ne concerne pas uniquement les femmes établies dans des relations de mariage légalement reconnues, mais également celles qui sont engagées dans des relations extra maritales, hors liens de mariage. En effet, les femmes mariées subissent la violence conjugale sous toutes ses formes à **52,1%** contre **47%** de femmes célibataires ayant ou ayant eu un fiancé ou un ami intime durant les 12 derniers mois.

## Déterminants

- Pour les victimes

- La prévalence de la violence conjugale parmi les femmes ayant été témoins de scènes de violence conjugale entre leurs parents, est de **61,8%**. Les femmes ayant vécu dans un contexte familial marqué par la violence conjugale sont plus à risque de revivre, elles-mêmes, la violence dans le contexte conjugal et dans d'autres contextes.
- Les enfants ayant été témoins de violence conjugale sont beaucoup plus à risque de re victimisation, une fois devenus adultes, que ceux n'ayant pas été exposés à cette situation.
- Les femmes les plus vulnérables à la violence conjugale sont celles dont les maris décident de manière unilatérale de leur recours aux moyens de contraception (**60,6%**).
- Les femmes possédant des propriétés foncières de manière exclusive sont beaucoup moins vulnérables (**56,1%**) que celles qui en possèdent en association avec autrui (**81,3%**)

- Pour les auteurs de violence

- La prévalence de la violence perpétrée par des partenaires qui occupent une activité économique est beaucoup plus élevée (**55,2%**) que celle enregistrée parmi les femmes dont le partenaire est inactif (**38,9%**).
- La violence conjugale est surtout perpétrée par des partenaires qui avaient, eux-mêmes, vécu dans un environnement familial marqué par la violence entre les parents. Ainsi, la prévalence est de **72,9%** quand le conjoint avait été témoin de violence conjugale entre ses parents pendant l'enfance contre **45,1%** dans le cas contraire.
- Les risques de violence augmentent davantage quand le partenaire est consommateur d'alcool ou de drogues. La prévalence de la violence conjugale atteint 80,1% parmi les femmes dont le partenaire est consommateur de ces substances, soit 30 points plus élevée que celle parmi les femmes dont le partenaire n'en consomme pas (**50,3%**).
- Le vécu de la violence conjugale pendant l'enfance participe à la reproduction de cette même violence à l'âge adulte.
- **38,1%** de femmes, victimes de violence conjugale, incriminent principalement les problèmes liés à l'éducation des enfants, **30,2%** les problèmes de budget du ménage, **11,4%** l'équipement du foyer conjugal, **8,3%** les problèmes de jalousie et **7,5%** le partage des activités domestiques.

## Réactions:

- Par forme de violence, la part des victimes qui en parlent à autrui en cas de violence physique est de **67%** et elle est de **29,2%** en cas de violence sexuelle. Ces parts sont respectivement, de **60,3%** et **11,3%** dans le contexte conjugal et de **70,7%** et **39,5%** dans le contexte extra-conjugal.
- Dans le contexte conjugal, lorsqu'il s'agit de violence psychologique, une victime sur trois (**34,6%**) essaie de dissuader l'auteur de violence et de le convaincre d'arrêter ses actes, **30%** des victimes s'effondrent plutôt en larmes, **23,3%** ne font rien et **5%** se défendent en utilisant la force alors que **2%** finissent par fuir ou demander de l'aide aux autres (voisins, famille ou autres).
- Lorsqu'il s'agit de violence physique, les victimes sont encore plus passives, et leurs réactions varient entre l'effondrement en larmes (**40%**), rester sans rien faire (**12%**), réagir activement en essayant de parler à l'agresseur (9%), se défendre en frappant l'agresseur (**11%**), demander de l'aide aux autres (**5%**) ou fuir du domicile (**4%**).
- Pour les violences sexuelles, **53,7%** des victimes ne réagissent pas, **15%** recourent aux larmes et seulement **20%** tentent de parler et de convaincre le partenaire auteur de ladite violence.
- Tous contextes confondus, **48,1%** des victimes de violence préfèrent parler de leurs expériences de violence physique et/ou sexuelle à autrui (proches, amis ou connaissances...). Elles sont moins nombreuses à parler de ces expériences quand il s'agit d'une violence conjugale (**38,2%**) que dans les autres contextes extra-conjugaux (**52%**).

## Coût social de la violence

- La violence conjugale a des répercussions graves sur la santé des enfants et leur développement psychosocial. **16%** des femmes victimes de cette violence ont déclaré que leurs enfants de 5 à moins de 18 ans présentent des problèmes de santé, surtout de nature psychologique et comportementale.
- À long terme, une fois devenus adultes, les enfants qui étaient témoins de la violence domestique seraient plus à risque de reproduire le schéma parental et de vivre des relations intimes marquées par la violence.
- La prévalence est particulièrement élevée parmi les femmes dont les partenaires ont vécu dans un environnement marqué par la violence conjugale (**73%**), comparée à celle se rapportant aux femmes dont les partenaires n'ont pas été exposés à une telle violence (**45,1%**).
- La transmission intergénérationnelle des conduites violentes, tant parmi les agresseurs que les victimes, participe au maintien et à la reproduction de la violence à l'échelle de la société dans sa globalité.

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS/LIEUX PUBLICS:

- Près de **13%** des femmes ont été victimes de violences dans les lieux publics.
- Parmi elles, **7,7%** ont été victimes de violence sexuelle, **4,9%** de violence psychologique et **3%** de violence physique.
- Ce sont les femmes citadines qui sont les plus exposées à la violence sous toutes ses formes. En effet, la prévalence de **15,6%** atteint en milieu urbain le double de celle recensée en milieu rural.
- La violence sexuelle dans l'espace public représente, à elle seule, **50%** de l'ensemble des violences sexuelles vécues par les femmes, tous espaces confondus
- Près de 1,5 million de femmes sont victimes de cyberviolence, soit une prévalence de **13,8%**. Avec **15,5%**, le milieu urbain est plus touché que le milieu rural (**9,4%**). Après la région de Casablanca-Settat (**19,4%**), ce sont les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (**17,5%**) et de Souss-Massa (**16,1%**) qui ont compté le plus de victimes.
- La violence électronique est surtout perpétrée par des hommes (**86,2%**), et particulièrement des hommes inconnus (**72,6%**).

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE CONTEXTE DU TRAVAIL / MILIEU PROFESSIONNEL:

- Dans le contexte du travail, **15,1%** de femmes ayant exercé une activité économique au cours des 12 derniers mois, ont subi une ou plusieurs formes de violence, **18,2%** en milieu urbain et **8,1%** en milieu rural. Les régions les plus marquées par cette violence sont Casablanca-Settat (**22%**), Marrakech-Safi (**17,5%**) et Souss-Massa (**16%**).
- La violence économique dans ce contexte se manifeste, essentiellement, par des discriminations qui favorisent leurs collègues hommes quant aux salaires ou aux opportunités de promotion ou de stages et ce, pour **87,3%** des femmes victimes de cette violence.
- Il est à noter aussi que les femmes porteuses d'un handicap (**16,7%**) sont plus exposées à la violence dans ce contexte que les femmes n'ayant aucun handicap (**14,9%**).
- Concernant les auteurs de violence incriminés dans le contexte du travail, **52,7%** des femmes victimes de violence psychologique et/ou physique et/ou sexuelle dans le cadre du travail, durant les 12 derniers mois, incriminent leurs supérieurs hiérarchiques, **38,1%** des victimes désignent leurs collègues et **38,8%** incriminent d'autres personnes dans le cadre de leur travail.

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE CONTEXTE DU TRAVAIL / MILIEU PROFESSIONNEL :

- Plus de **22%** d'élèves et étudiantes (**20,7%** en milieu urbain et **31,2%** en milieu rural) ont subi une ou plusieurs formes de violence durant les 12 derniers mois dans les établissements d'enseignement et de formation.
- **62%** d'entre elles incriminent leurs camarades et **34%** leurs enseignants.
- Près de **15%** ont été victimes de violence psychologique, **3,2%** de violence physique, **10,5%** de violence sexuelle.
- L'ampleur du phénomène de la violence sexuelle est plus grave dans le milieu rural où **16,2%** ont enduré la violence sexuelle (**9,3%** pour l'urbain).

## RECOURS:

- Tous contextes confondus, seulement **10,4%** de victimes (**7,5%** dans l'espace conjugal et **11,3%** dans l'espace hors conjugal) ont engagé une action juridique ou ont déposé une plainte auprès des autorités compétentes (gendarmerie, pouvoir judiciaire, autorité locale) après avoir subi une violence physique et/ou sexuelle : **13%** en cas de violence physique et seulement **3%** en cas de violence sexuelle. Ces parts sont respectivement de **7%** et **2%** dans le contexte conjugal et de **22%** et **3%** dans les contextes extra-conjugaux
- Au-delà du fait de parler à quelqu'un suite à une violence physique et/ou sexuelle, tous contextes confondus, elles ne sont que **0,9%** de femmes qui ont eu recours aux services de la société civile en cas de violence physique et/ou sexuelle (**0,9%** en cas de violence physique et **0,4%** en cas de violence sexuelle). Cette part est de l'ordre de **1,5%** quand il s'agit de violence vécue dans un contexte conjugal et de **0,3%** quand cette violence est endurée dans les autres espaces de vie confondus.
- De ce fait, la violence sexuelle est faiblement déclarée que la violence physique.

## PERCEPTIONS:

- A la question « le mari ou le partenaire intime a-t-il le droit de punir sa conjointe pour une quelconque faute ? » **12,3%** seraient respectivement tout à fait d'accord et **14,8%** à priori d'accord (**14,8%**).
- **28,5%** de femmes affirment qu'elles sont tout à fait d'accord et **19,1%** qu'elles sont a priori d'accord sur le fait que la violence conjugale est une affaire privée.
- En moyenne **17,2%** de répondantes affirment être tout à fait d'accord et **18,4%** être d'accord dans certaines mesures à ce que la femme endure la violence pour maintenir la stabilité du foyer.

- En moyenne **76,8%** de femmes considèrent que c'est la présence des enfants qui fait qu'une relation conjugale continue malgré la violence du conjoint ; et pour **11,5%** c'est le manque de ressources de la femme qui en constitue la raison principale.
- A propos de la loi 103.13: une majorité de femmes (**57,8%**) affirme qu'elle n'est pas au courant de l'existence de cette loi. Ce pourcentage est plus élevé dans le rural (**69,6%**) et parmi les femmes non scolarisées (**71,1%**).
- **62,3%** de femmes connaît l'existence d'associations d'assistance et hébergement des femmes victimes de violence et leurs enfants.
- **40,7%** de femmes est au courant de l'existence de cellules d'accueil relevant des institutions publiques, désignées pour protéger les femmes victimes de violence. Ce taux est de **26.3%** dans le milieu rural.

## RESSOURCES

[Violence à l'égard des femmes | Téléchargements | Site institutionnel du Haut-Commissariat au Plan du Royaume du Maroc](#)

[SDG 5 – Gender equality](#)

[Faits et chiffres : violence à l'égard des femmes](#)

[Cinq faits essentiels à connaître sur le féminicide | ONU Femmes](#)

[Passez à l'action : 10 manières d'agir pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes | ONU Femmes](#)